Réf. Farde e-Assemblées : 2432138

N° OJ : 48

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021

**Objet :** Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 13.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l' article 76210/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 13.500,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2021, à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:
1) 5.000,00 EUR à l'asbl "Riches-Claires" pour l'organisation de séances de théâtre pour des publics fragilisés;
2) 7.500,00 EUR à l'asbl "Born 2 Be Cheap" pour l'organisation du Festival "Courts Mais Trash" 2022;
3) 1.000,00 EUR à l'asbl "Groupe d'Action du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles" pour l'organisation de la Fête de quartier Ambiorix.

Annexes :